



## ASSISTANT A TEMPS PARTAGE Discipline médicale : Médecine d'Urgence

### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

La ville de Chartres, située à seulement 80 KM du centre de Paris, est une ville de 130 000 habitants, très agréable à vivre, très dynamique (théâtre, cinéma, équipements sportifs de haut niveau, lieux touristiques, animations régulières et renommées...), disposant de l'ensemble des structures scolaires (maternelle, primaire, collège, lycée, enseignement supérieur) et particulièrement bien desservie au niveau des transports (trains réguliers vers Montparnasse, autoroute A 11 vers Paris, réseau de bus, ligne directe gare/hôpital).

Les Hôpitaux de Chartres sont répartis sur trois sites au sein de l'agglomération chartraine :

- sur le site du Coudray : l'hôpital Louis Pasteur où sont regroupés tous les services de soins de court séjour, le plateau technique, le laboratoire de biologie médicale, le service d'imagerie médicale, les consultations de jour, le pôle femme-enfant et des services administratifs.
- en centre-ville de Chartres : l'Hôtel-Dieu où sont situées les résidences pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de l'Hôtel-Dieu et Philippe Desportes ; le service de soin de suite et de réadaptation (SSR), le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), le service de psychiatrie infanto-juvénile (SPIJ) : l'hôpital de jour et le centre de consultations médico-psychologiques, le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile pour les enfants autistes de 6-14 ans (SESSAD), ainsi que des services administratifs.
- Le centre hospitalier compte également un Institut de Formation en Soins Infirmiers.
- Dans le quartier Saint-Brice : le service de psychiatrie infanto-juvénile (SPIJ) (avec la clinique pour adolescents, l'hôpital de jour et les activités de consultations), la Résidence du Val-de-l'Eure (EHPAD) et la Maison Départementale des Personnes Autistes (MDPA). Les services médicaux des Hôpitaux de Chartres sont regroupés en neuf pôles et couvrent l'ensemble des disciplines médicales, chirurgicales, obstétriques, de soins de suite et de réadaptation, de psychiatrie infanto-juvénile et de gériatrie.

Le GHT « Eure et Loir » HOPE se compose des établissements suivants :

- Centre hospitalier de Chartres désigné comme établissement support
- Centre hospitalier de Dreux
- Centre hospitalier Henri EY
- Centre hospitalier de Châteaudun
- Centre hospitalier de Nogent le Rotrou
- Centre hospitalier de la Loupe

Le plateau technique de l'hôpital Louis Pasteur est le plus complet et le plus performant du département d'Eure-et-Loir, avec un bloc opératoire (9 salles d'intervention), un laboratoire de biologie médicale, deux équipements d'imagerie par résonance magnétique (IRM) dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Economique, six tables de radiologie numérisées, deux scanners, deux échographes doppler, un échographe pour la sénologie, un mamotome et un mammographe. Un accélérateur de particules, deux gammas caméras, un tomographe à émissions de positions appartenant à des partenaires libéraux complètent les équipements médicaux. 12 lits de réanimation et 6 lits USCS et une maternité de niveau 2B (2500 naissances/an).

Les hôpitaux de Chartres assurent la prise en charge de 61 277 passages aux Urgences, 1685 sorties SMUR primaire, 335 sorties SMUR secondaire.

Troisième établissement de la région Centre Val de Loire (après le CHU de Tours et le CHR d'Orléans), interlocuteur important de l'ARS Centre Val de Loire à ce titre, le Centre Hospitalier de Chartres est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire d'Eure et Loir.

Etablissement très dynamique et porteur de projets structurants pour la prise en charge des patients Euréliens.

### **Capacitaire:**

Médecine : 371 lits HC et 64 places HDJ  
Chirurgie : 76 lits HC et 15 places HDJ  
Obstétrique = 41 lits HC  
SSR : 80 lits HC et 5 places d'UER  
Psychiatrie : 5 lits HC et 67 places HDJ  
EHPAD : 449 lits  
SESSAD : 59 places  
IME : 12 places

} 1 244 lits et places

## **2. Présentation synthétique du CHU de Tours**

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

## **3. Présentation du service de l'établissement d'accueil**

Nom du service : SAU- SAMU-SMUR CHARTRES

Pôle de rattachement : PRUN Pneumologie, Réanimation-USC, Urgences-SMUR, Neurologie

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Dr SADDAR

Composition de l'équipe médicale : 8,6 PH (en ETP) / 1 assistant spécialiste / 4 praticiens contractuels

Nombre de lits : 15 UHCD

Nombre de places :

Plateau technique : 2 scanners - IRM - 2 tables d'angioplasties, réanimation poly USC, USIC, USINV UNV, 2 blocs opératoires (Mat/Gynéco et chirurgie générale et vasculaire)

Autres :

## **4. Présentation du service du CHU de Tours**

Nom du service : DEPARTEMENT MEDECINE D'URGENCE

Pôle de rattachement : URGENCES- MEDECINE LEGALE

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr S. LARIBI, 02 47 47 81 09

s.laribi@chu-tours.fr

Composition de l'équipe médicale : 30 PHC/8 assistants/2 CCA/1 PUPH

Nombre de lits UHCD : 18

Nombre de places : 27

Plateau technique : TDM - IRM - EEG - neuroradiologie interventionnelle - Coronarographie

Autres :

<b>5. Missions confiées</b>
Médecin d'accueil ; prise en charge des patients dans les différents circuits de soins : Long, court, déchoquage, HTCD. Participation aux gardes. Présence H24 d'un urgentiste senior
<b>6. Les compétences à développer</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie dans la prise en charge des patients venant aux urgences, quelle que soit la demande</li> <li>- Supervision et organisation de l'accueil</li> <li>- Organisation des flux, conduite en cas d'afflux de patients.</li> <li>- Prise en charge de patients en HTCD</li> <li>- Autonomisation dans la prise en charge du déchoquage, en relation avec les différents spécialistes.</li> </ul>
<b>7. L'organisation de la permanence des soins</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Dans l'établissement d'accueil :</u></b> 3 gardes urgences 2 gardes SMUR</li> <li>- <b><u>Au CHU de Tours :</u></b> 3 gardes urgences 2 gardes régulation 2 gardes SMUR</li> </ul>
<b>8. Les valences (enseignement/ recherche)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et enseignement en continu, au lit du patient.</li> <li>- Participation aux staffs quotidiens.</li> <li>- Tenue et actualisation des protocoles.</li> <li>- Possibilité de participation à la recherche clinique</li> </ul>
<b>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b>
<b>10. Logement par l'établissement d'accueil</b>
Logement gratuit pendant la durée de l'assistantat.
<b>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</b>
Possibilité de poste de PH
<b>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b>
<p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement de base : réglementation statutaire</li> <li>- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif</li> <li>- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail</li> <li>- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins</li> </ul>
<b>13. Prise en charge des frais de déplacement</b>
OUI
<b>14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</b>
Possibilité de participation à des protocoles régionaux, à des congrès régionaux/nationaux